

5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 16 septembre 2024, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre Fillion	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Denis Jean	Administrateur
Mme Léonie Mandang	Administratrice
Mme Claudia Chouinard	Administratrice
Mme Nabila Saidji	Administratrice
M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe Moussette	Administrateur
-----------------------	----------------

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien
1 participant	

5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 16 septembre 2024**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 17 juin 2024	19 h 05
4. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 25
5. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 40
6. Dossiers du conseil de quartier	19 h 55
• Suivi des comités	
• 20 ^{ème} anniversaire CQCR	
• Inauguration du Parc des Écores	
• Dossier des citoyens riverains du sentier Letellier	
• Marché public	
7. Fonctionnement	20 h 40
• Information et communication	
• Trésorerie	
8. Divers	20 h 50
• École Marguerite d'Youville	
• Présence du CQCR à l'Halloween	
9. Levée de l'assemblée	21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Jean-Pierre Fillion, ouvre la séance à 19 h 04.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-24-CA-41

M. Denis Jean propose, appuyé par M. Michel Lagacé, l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption et suivi du procès-verbal du 17 juin 2024

-Vitesse sur St-Sébastien :

Réponse à la résolution CQCR-24-CA-34:

Selon nos relevés de vitesse effectués le 26 février 2024 (V85 = 35 km/h) et le 21 août 2023 (V85 = 38 km/h), l'écart entre la vitesse pratiquée et la vitesse prescrite n'est pas suffisamment grand pour justifier une intervention d'aménagement d'atténuation de vitesse.

Lors de notre comptage réalisé le 11 avril 2024, nous avons recensé seulement 157 véhicules pendant la période des six heures de relevé.

L'afficheur de vitesse continuera cependant d'être déployé dans cette rue ; un déploiement sur Saint-Sébastien est prévu plus tard cet été.

Les relevés ont été effectués en dehors des périodes demandées dans la résolution. Le problème de vitesse dans les rues secondaires semble malheureusement généralisé. Des résidents de la rue Jean-Charles Cantin ont également contacté le CQCR. La Ville doit lancer un projet pilote de « seuils de ralentissement » d'ici octobre.

-Piste cyclable sur les rues du Domaine et Jean-Gauvin:

Réponse à la résolution **CQCR-24-CA-35**:

Le projet prévu sur la route Jean-Gauvin se situe entre la rue de l'Hêtrière et la rue de la Promenade-des-Sœurs. Le projet est constitué d'une intervention minimale en surface qui n'offre pas d'opportunité suffisante pour entreprendre un réaménagement complet de la rue. Dans un tel contexte, la Ville a tout de même saisi l'opportunité pour réasphalter la piste cyclable de manière à bonifier le confort des usagers en mode actif jusqu'au moment où les opportunités permettront un réaménagement plus complet.

M. Lagacé rappelle que suite à une résolution déposée en 2022, la Ville avait répondu que cette piste cyclable était très prioritaire.

-Limite de vitesse sur la rue Provancher

Réponse à la résolution **CQCR-24-CA-36**:

L'analyse du changement de vitesse sur Provancher -- Du Domaine -- Jean-Gauvin a été réalisée récemment, mais n'a pu démontrer de justification à abaisser la limite généralement prescrite sur Provancher.

Toutefois, la zone scolaire (où la limite de vitesse s'abaisse à 30 km/h en période scolaire) avait été établie il y a quelques années, en fonction des lois et règlements alors en vigueur. Un certain assouplissement nous permet depuis d'élargir quelque peu cette zone, ce que nous avons l'intention de faire.

Donc, à son extrémité sud, la zone scolaire commencera toujours à la côte de Cap-Rouge, mais elle s'étendra plus au nord que sa limite actuelle de la rue Michel-Hervé, jusqu'à la distance que nous permet le nouveau règlement.

Mme Lafond transmet également au conseil une lettre du service des transport et de la mobilité intelligente (STMI) de la Ville de Québec concernant les corridors scolaires des écoles de Cap-rouge, notamment l'école Marguerite d'Youville (Cf. annexe 1).

La résolution suivante est déposée :

Résolution CQCR-24-CA-42:

- ATTENDU le libellé de la Stratégie routière 2020-2024
- ATTENDU le libellé du sommaire décisionnel TM2024-259 relatif au corridor scolaire désigné de l'école Marguerite-d'Youville
- ATTENDU le libellé de la lettre du Service du transport et de la mobilité intelligente transmise au Conseil de quartier du Cap-Rouge lors de sa rencontre du 16 septembre 2024
- ATTENDU le libellé de la résolution CQCR-23-CA-26 adoptée par le Conseil de quartier du Cap-Rouge à sa réunion régulière du 15 mai 2023 demandant à la ville de Québec une rencontre de travail pour discuter des enjeux du Vieux Cap-Rouge concernant la sécurité routière, la circulation, l'aménagement urbain, la mobilité active et la mise en valeur du secteur
- ATTENDU qu'en date du 16 septembre 2024, la ville de Québec n'a pas donné suite à cette demande
- ATTENDU la séance d'information publique tenue le 15 mars 2022 à laquelle l'ensemble des intervenants du milieu ont été convoqués pour prendre connaissance des faits saillants et des interventions prévues pour l'aménagement d'un cheminement scolaire désigné pour l'école primaire de l'Arbrisseau
- ATTENDU la séance d'information publique tenue le 13 avril 2023 à laquelle l'ensemble des intervenants du milieu ont été convoqués pour prendre connaissance des faits saillants et des interventions prévues pour l'aménagement d'un cheminement scolaire désigné pour l'école primaire Les Sources
- ATTENDU que lors de la présentation du 15 mars 2022, il a été permis d'apprendre que l'année cible pour la réalisation des travaux pour le cheminement scolaire désigné de l'école primaire Marguerite-d'Youville était l'année 2023
- ATTENDU que lors de la présentation du 13 mars 2023, il a été permis d'apprendre que l'année cible pour la réalisation des travaux pour le cheminement scolaire désigné de l'école primaire Marguerite-d'Youville avait été reportée à l'année 2024
- ATTENDU l'économie des travaux présentés dans le sommaire décisionnel TM2024-259 en regard des problématiques de sécurité du secteur du Vieux Cap-Rouge et en regard des travaux réalisés pour les écoles de l'Arbrisseau et Les Sources

ATTENDU que contrairement à la façon de faire pour les écoles de l'Arbrisseau et Les Sources, la ville de Québec n'a organisé aucune séance d'information publique pour présenter les enjeux et solutions proposées pour l'aménagement d'un cheminement scolaire désigné pour l'école primaire Marguerite-d'Youville

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Nabila Saidji :

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec d'organiser à l'automne 2024, une rencontre d'information publique pour discuter avec les intervenants du milieu des enjeux et des solutions en lien avec l'aménagement de cheminements scolaires désignés pour l'école primaire Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-Nouvelle école dans le secteur Cap-Rouge :

Réponse à la résolution **CQCR-24-CA-37**:

Le 18 juin dernier, la Ville a signifié officiellement au Centre de service scolaire que d'ici l'automne, et une fois certaines conditions réunies, les parties prenantes seront à même de déterminer de manière plus précise la localisation du projet d'école.

-Terrain de Véolia :

Réponse à la résolution **CQCR-24-CA-38**:

Le zonage ne peut limiter les usages possibles de terrains privés qu'aux seuls usages à des fins publiques ou semi-publiques. En ce sens, le site concerné s'est récemment vu attribuer une nouvelle affectation Industrie et commerce au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr).

Des usages récréatifs, sportifs et communautaires pourraient être autorisés en plus d'autres usages à des fins privées et ceux-ci ainsi que les normes d'implantation qui seront applicables au site seront précisés ultérieurement au niveau du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et du règlement de zonage.

-Marché public

Réponse à la résolution **CQCR-24-CA-39**:

La Ville de Québec reconnaît l'importance du Marché public de Cap-Rouge et le soutient à cet effet. Le Marché est soutenu financièrement dans le cadre du Programme de soutien aux marchés de proximité à hauteur de 7 500 \$, soit le montant maximal admissible du programme. Le Marché bénéficie également du soutien technique de la Ville qui lui délivre les autorisations et ordonnances requises pour occuper le domaine public et lui prête de l'équipement de sécurité et l'accès à des panneaux électriques notamment.

Le service des assurances offert aux OBNL désignés par la Ville est un service dont peuvent bénéficier les conseils de quartier et les OBNL qui interviennent dans les champs de responsabilité du Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire et du Service de la culture et du patrimoine et qui répondent aux critères de la Politique de reconnaissance de ces services. Cette politique n'est pas une politique qui s'applique aux OBNL qui interviennent dans d'autres secteurs d'intervention, tel que le secteur de l'agroalimentaire. Les autres services de la Ville proposent des programmes pour soutenir les OBNL dans la poursuite de leurs objectifs spécifiques.

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire qui administre le programme des assurances a été saisi de la requête du Marché public de Cap-Rouge. Une analyse est d'ailleurs en cours à l'effet de considérer offrir ce service à des OBNL qui interviennent dans d'autres secteurs d'intervention. Des recommandations seront présentées aux autorités municipales une fois cette analyse complétée.

Résolution CQCR-24-CA-43:

Sur proposition de Mme Ariane Ste-Marie, secondée par Mme Catherine Arrouart, le procès-verbal du 17 juin 2024 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

- La Ville lance un concours pour la réalisation d'une œuvre d'art public dans le parc Chaudière. L'installation est prévue au printemps 2026.

-Une rue encore anonyme de la phase IV du domaine Legendre devrait être nommée d'après Pauline Roy-Rouillard, première femme architecte du Québec.

-Des travaux d'installation de conduite entraîneront une circulation en alternance sur la rue Blaise Pascal du 16 au 19 septembre.

-Les bollards ont été retirés rue Louis-Francoeur pour travaux sur les conduites souterraines.

-Mme Corriveau tient à féliciter les membres du comité du marché public ainsi que tous les bénévoles qui par leur implication font du marché public un succès années après années.

M. Louis Martin :

-Le parc des sentiers-de-la-rivière-du-Cap-Rouge sera renommé Parc linéaire de la rivière du Cap-rouge, en harmonie avec les autres parcs linéaires de la Ville de Québec. Il est prévu de connecter les secteurs situés de part et d'autre de l'autoroute.

-Centre communautaire de Cap-rouge : M. Martin a fait une demande d'accès à l'information concernant l'état de vétusté du centre. D'importants travaux sont nécessaires. La Ville semble envisager la rénovation plutôt que la reconstruction et est présentement en train d'évaluer les coûts.

-L'annonce récente d'une hausse de la taxe d'immatriculation a été accompagnée de la promesse d'une meilleure offre de service de transport en commun, avec par exemple l'arrivée du service Flexibus pour le secteur Cap-Rouge. Toutefois il semble que ce nouveau service pourrait entraîner la suppression des lignes express, ce qui est inacceptable selon les membres du CQCR. Une discussion s'ensuit sur les meilleures façons de sensibiliser le RTC aux besoins réels des résidents du quartier. Il est suggéré de se présenter aux réunions mensuelles du conseil d'administration du RTC. M. Lagacé rappelle qu'une résolution adoptée en janvier 2023 pour demander une rencontre de travail avec le RTC n'avait pas abouti. Une nouvelle résolution est donc adoptée pour réitérer la demande.

Résolution CQCR-24-CA-44:

ATTENDU le libellé de la résolution CQCR-23-CA-03 adoptée par le Conseil de quartier du Cap-Rouge à sa rencontre régulière du 17 janvier 2023 demandant une rencontre avec les représentants du Réseau de transport de la Capitale (RTC) afin de discuter des besoins et des améliorations souhaitées relativement à l'offre de transport collectif offert par le RTC dans le quartier Cap-Rouge

ATTENDU que cette demande n'a pas fait l'objet d'une réponse positive de la part du RTC

ATTENDU le libellé du communiqué de presse *Il faut accélérer la guerre à la congestion* diffusé par la ville de Québec le 11 septembre 2024

ATTENDU l'annonce de desservir en 2025 le quartier du Cap-Rouge avec un service Flexibus et de réviser les parcours locaux en conséquence

Il est proposé par Mme Claudia Chouinard et secondé par Mme Marie-Ève Lacroix :

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge réitère auprès du RTC sa demande d'une rencontre de travail afin de discuter des besoins et des améliorations relativement à l'offre de transport collectif offert par le RTC dans le quartier Cap-Rouge, de la contribution d'un service Flexibus à l'amélioration du transport collectif dans le quartier du Cap-Rouge et des impacts de l'implantation de ce nouveau service sur les parcours d'autobus desservant actuellement le quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-Plusieurs consultations publiques/demandes d'opinion auront lieu à l'automne :

Le 21 octobre 2024 aura lieu la consultation publique concernant la modification du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et du règlement de zonage pour l'ancien site de dépôt de matériaux secs de Véolia. Une rencontre préparatoire aura lieu pour les membres du CQCR à 17h30. 1300 portes des zones concernées recevront une invitation. La rencontre régulière du conseil de quartier est reportée au 28 octobre.

Deux autres demandes d'opinion se tiendront lors des rencontres du 18 novembre et 16 décembre.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

Les citoyens qui ont contacté M. Fillion ne sont pas présents, mais il rappelle la marche à suivre : appel au 311, pétition avec arguments, adoption d'une résolution par le conseil de quartier.

6. Dossiers du conseil de quartier

Suivi des comités :

Une personne par comité est chargée d'organiser une rencontre avant le 28 octobre, afin de définir les priorités de chaque comité aux fins de rédaction du plan d'action du CQCR (Planification du territoire : M. Denis Jean, Livre d'or : M. Jean-Pierre Fillion, Sécurité routière et mobilité durable : Mme Ariane Ste-Marie, Environnement et protection de la nature : Mme Catherine Arrouart, Communications : Mme Léonie Mandang).

Mme Chouinard s'est ajoutée aux comités Planification du territoire, Sécurité routière et mobilité durable et Environnement et protection de la nature.

Environnement et protection de la nature :

-Herbe à poux : Mme Lacroix a dû signaler au 311 en juillet que le traitement contre l'herbe à poux n'avait pas été effectué dans son secteur. Il a finalement été réalisé par la suite. Elle rappelle toutefois que le projet pilote de lutte contre l'herbe à poux présenté à l'hiver 2023, qui devait demander la participation des citoyens, ne semble jamais avoir abouti.

Sécurité routière et mobilité durable :

-Programme de mobilisation pour la sécurité routière : Mme Ste-Marie confirme que 3 pancartes ont bien été payées et reçues. Le comité discutera d'un processus de distribution équitable des pancartes.

20^{ème} anniversaire CQCR :

Un 5 à 7 réunissant les nouveaux et anciens administrateurs pourrait être organisé. Cette célébration pourrait avoir lieu en même temps que la cérémonie du livre d'or.

Parc des Écores: L'inauguration officielle des nouveaux aménagements du Parc des Écores aura lieu le 21 septembre.

7. Fonctionnement

- Information et communication :
- Trésorerie :

M. Lagacé annonce un solde de 1089,12\$, aucun chèque en circulation.

Résolution CQCR-24-CA-45:

Mme Ariane Ste-Marie, appuyée par M. Denis Jean, propose de remettre une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

- Incendie de l'école Marguerite d'Youville : Mme Saidji demande si le CQCR pourrait apporter son aide à la classe qui a brûlé. Cependant le conseil n'a pas le droit d'utiliser son budget pour faire un don. Il pourrait en revanche offrir son soutien lors d'une activité de financement.

- Présence du CQCR à la fête de l'Halloween de Cap-Rouge : Le CQCR accepte de participer. Mmes Chouinard et Saidji se portent volontaires pour le kiosque.

Résolution CQCR-24-CA-46

Sur proposition de Mme Marie-Ève Lacroix, appuyée par Mme Nabila Saidji, un budget maximum de 100\$ est approuvé pour l'achat de bonbons à distribuer en prévision de la participation du conseil de quartier à la fête de l'Halloween.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Levée de l'assemblée

M. Denis Jean propose et M. Jean-Pierre Fillion appuie, la levée de l'assemblée à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par M. Jean-Pierre Fillion et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M. Jean-Pierre Fillion, président

signé

signé

Annexe 1



Service du transport et de la mobilité intelligente
Division de la planification du transport et de la conception routière

Objet : Corridors scolaires du quartier Cap-Rouge

Aux membres du Conseil de quartier et résidents du secteur.

Dans le cadre de la [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#), la Ville de Québec prévoit modifier la signalisation routière à l'automne 2024 afin de sécuriser les corridors scolaires des écoles Marguerite-d'Youville et Madeleine Bergeron. Ces modifications visent à offrir un niveau de sécurité optimal pour les écoliers et les piétons du secteur, en sécurisant les intersections à proximité de l'école, en réduisant la vitesse ainsi qu'en contrôlant la circulation automobile.

Les interventions prévues dans le cadre du projet de sécurisation pour les écoles Marguerite-d'Youville et Madeleine Bergeron incluent notamment :

École Marguerite-d'Youville

- Révision de la signalisation et du marquage du corridor scolaire
- Installation des arrêts obligatoires sur la rue Provancher à l'intersection avec la rue Michel-Hervé
- Prolongement de la zone scolaire jusqu'à la rue Augustin-Bourbeau
- Déplacement des panneaux lumineux de vitesse variable en fonction de la nouvelle zone scolaire
- Identification du corridor scolaire par l'installation des panneaux de corridors scolaires sur la rue Provancher, entre la Côte Cap-Rouge et la rue Blanchette

École Madeleine-Bergeron

- Révision de la signalisation et du marquage du corridor scolaire
- Identification du corridor scolaire par l'installation des panneaux de corridors scolaires

Renseignements supplémentaires

Priscilla Lafond
Conseillère en consultations publiques
Téléphone : 418 641-6411, poste 3807
priscilla.lafond@ville.quebec.qc.ca